

MEMENTO DES COMPETITIONS

COMMUNICATION / ACCUEIL DU COMITE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 13h et 14h à 17h

mercredi : 9h à 13h

Nos coordonnées :

Tel : 02 51 80 63 90

Mail : contact@cdtt44.fr

Pour les questions particulières des dirigeants :

Emilie Salmon : secrétariat général, communication, développement

Tel : 02 51 80 63 90

Mail : contact@cdtt44.fr

Nathalie Leparoux : secrétariat sportif, SPID accès MonClub

Tel : 02 51 80 63 91 Mail : n.leparoux@cdtt44.fr

Ingrid Horeau : entraînements, stages

Tel : 06 17 34 12 16

Mail : i.horeau@cdtt44.fr

En cas d'urgence: vous pouvez contactez Claude LE BORGNE :

06 43 05 67 84 c.le-borgne@cdtt44.fr

RAPPEL : merci de mettre le nom ENTIER ou votre n° de club lors d'envoi de courriel (pas d'abréviation de club).

TRESORERIE

Le Comité adressera aux clubs des factures récapitulatives à régler aux dates suivantes :

30 septembre, 30 novembre, 31 janvier, 31 mars, 31 mai.

En cas de non-paiement à la date fixée, la Commission sportive appliquera les sanctions sportives suivantes : au bout de 10 jours de non-paiement, le club recevra un rappel. Si toujours aucun règlement au bout de 10 jours : match perdu par pénalité pour toutes les équipes du club. Les dates d'application de ces sanctions seront donc les : **20 octobre, 20 décembre, 20 février, 20 avril et 20 juin.**

PRISE DE LICENCES

Tous les clubs ont obligation de saisir leurs licences par internet et il est fortement conseillé aux joueurs d'imprimer leur attestation.

Les certificats médicaux pourront être demandés par la Commission sportive. Sanction sportive en cas d'infraction : le joueur sera considéré comme non qualifié avec toutes les conséquences qui en découlent.

ARBITRAGE/JUGE ARBITRAGE

Les formations de prévues sont les suivantes :

- Arbitre régional : 30/10/2021
- JA1 (Championnat par équipes) : 30/10/2021 et 12/02/2022

A voir si session de formation Arbitre régional en phase 2.

FORMATIONS

La Ligue a créé un Institut Régional de Formation (IREF) reconnu par l'administration. Ceci permet une prise en charge par les OPCA. Il est désormais possible de faire valoir certaines formations au titre du DIF (droit individuel à la formation).

L'ensemble des formations est désormais porté par la Ligue, mais dans certains cas elles sont encore décentralisées sur le Comité.

Pour rappel, toutes les formations aux bénévoles sont prises en charge à 50% par le Conseil Départemental.

[Site de la Ligue, rubrique formation.](#)

Règlements sportifs consultables sur le site www.fft.com, rubrique :

[FFT/ Documentation/Règlements](#)

Procédures du Comité 44 consultables sur le site www.cdt44.fr, rubrique :

[Téléchargement/ Comité/ Procédures 2018 2019](#)

RAPPEL DE DIFFERENTES PROCEDURES

GENERALITES POUR TOUS LES CHAMPIONNATS _____

✗ Les licences doivent être saisies au plus tard la veille de la rencontre. Si vous n'avez pas votre licence, mettre votre classement et votre numéro de licence. Toutefois, la présentation du certificat médical ou de sa photocopie est obligatoire.

Attention : obligation de présenter sa licence au niveau national et régional.

✗ Tout joueur doit être titulaire d'une licence traditionnelle avec certificat médical pour jouer en championnat.

✗ Une mutation ordinaire ou exceptionnelle dure un an (de date à date).

Un seul muté par équipe de 6 joueurs ou 3 joueurs.

NOUVEAU : Dans le cadre d'un championnat par équipes en 2 phases, une équipe de 4 ou de 6 joueurs peut comporter 2 joueurs mutés lors de la 2^e phase uniquement à condition que les 2 mutés l'aient été au plus tard le **15 septembre** de la saison en cours ou que les mutations soient exceptionnelles lors de la saison précédente.

✗ Un seul étranger pour une équipe de 3 joueurs - Deux étrangers pour une équipe de 6 joueurs.

✗ Le club recevant est en « A ».

FEUILLES DE RENCONTRE

Le club recevant devra rédiger une feuille de rencontre en 2 exemplaires : une pour le club qui se déplace et une pour le club recevant (feuilles à conserver pour réclamation éventuelle).

Numéros des journées : 1 à X pour la 1^{re} phase, 1 à X pour la 2^e phase.

Règlement interne au CD44 :

Un club rencontrant un exempt ne doit pas saisir le résultat et n'est pas tenu d'envoyer une feuille de match.

Si le club **qui reçoit** bénéficie d'un forfait, il doit enregistrer la feuille de match en mettant « F » à la place de « 0 » pour le club absent et noter la composition de l'équipe.

Si le club **qui se déplace** bénéficie d'un forfait, il doit envoyer la feuille de match au Comité (courrier ou courriel).



La saisie des résultats des feuilles de rencontres doit être faite avant le lundi 14 h 00 pour les championnats masculin, féminin et jeunes en utilisant G.I.R.P.E. (Gestion Informatisée des Rencontres Par Equipe).

A la fin de la rencontre, le juge-arbitre doit faire signer les 2 exemplaires de la feuille aux 2 capitaines et signer lui-même, attestant ainsi la conformité des résultats inscrits.

En cas de réclamation, réserves, arrêt de match.... La feuille recto-verso doit être envoyée au Comité.

CHANGEMENT DE DATE

Les dates du calendrier **pour les championnats par équipes sont impératives.**

Après la date fixée : **INTERDIT.**

Avant le week-end initialement prévu : demander l'accord de la Commission Sportive.

Pendant le week-end initialement prévu : accord des deux clubs seulement. Saisir les résultats le lundi. La date à inscrire sur la feuille de rencontre est le jour au cours duquel a eu lieu la rencontre.

RESERVES ET RECLAMATIONS

➤ Les réserves doivent être inscrites avant le début de la rencontre sauf en ce qui concerne les conditions matérielles du jeu qui doivent être inscrites au plus tard après la fin de la 1^{re} partie de la rencontre et avant le début de la 2^e. Toutefois, si les conditions de jeu viennent à être modifiées en cours de rencontre, les réserves sont acceptées au moment des modifications. Elles seront à noter sur papier libre qui sera joint à un exemplaire de la feuille de rencontre et expédié au Comité dès le lundi suivant la rencontre.

Règlement interne au CD44 :

➤ Les réclamations, pour être recevables, doivent être inscrites en présence des 2 capitaines et expédiées à la Commission Sportive dans les 72 heures, par l'équipe qui réclame.

➤ Tout club recevant peut changer de salle en cas d'indisponibilité de celle prévue initialement, mais il doit avertir par écrit (courrier ou mail) son adversaire ainsi que la Commission Sportive, 8 jours avant la date de la rencontre (le cachet de La Poste faisant foi).

➤ **Toute rencontre doit être disputée. Il appartient à la Commission Sportive de statuer au cas par cas.**

FORFAIT GENERAL

➤ Lorsqu'une équipe déclare forfait général **avant** le début du championnat, le montant de l'engagement et la caution sont remboursés.

➤ Lorsqu'une équipe déclare forfait général **après** le début du championnat, le montant de l'engagement et la caution ne sont pas remboursés.

RENCONTRE PERDUE PAR FORFAIT

- Equipe absente à la date et à l'heure prévues de la rencontre (délai : 1/2 heure portée à 1 heure si l'équipe prévient de son retard). Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.
- Equipe reportant une rencontre sans l'autorisation de la Commission Sportive.
- Equipe avançant une rencontre sans l'autorisation de la Commission Sportive, sauf si la rencontre a lieu le week-end initialement prévu et que les 2 clubs soient d'accord.
- Club n'ayant pas payé ses droits d'engagement pour la nouvelle saison.
- Club n'ayant pas acquitté ses amendes de la saison écoulée et ses licences.
- Lors d'un forfait à une journée de championnat, elle marque 0 point (voir Règlements Sportifs « article II.709.2, page 62).
- Deux forfaits d'une équipe entraînent son exclusion du championnat dans la poule concernée.
- Lorsqu'une équipe est forfait lors de la dernière journée, elle est rétrogradée de **2 divisions** (voir Règlements Sportifs article II.709.4, page 63).

RENCONTRE PERDUE PAR PENALITE

En championnat masculin par équipes de 6 joueurs

- une équipe incomplète dont le joueur absent est inscrit dans le groupe A.
 - un joueur "brûlé" dans le groupe A.
 - une équipe incomplète comprenant 1 joueur "brûlé".
 - deux joueurs "brûlés" dans la même équipe.
 - deux joueurs "mutés" dans la même équipe (en 1^{re} phase).
 - trois joueurs étrangers dans la même équipe.
 - un joueur non licencié dans le groupe A.
 - une mauvaise composition d'équipe.
- Une équipe qui perd par pénalité perd la rencontre 20/0 et ne marque aucun point.
 - Rencontre arrêtée dont la cause est inhérente à l'une ou l'autre des équipes en présence. L'équipe responsable perd la rencontre par pénalité si le résultat n'est pas acquis au moment de l'interruption.
 - Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'un même tour dans le championnat, seule la première participation dans l'ordre chronologique est admise. Les autres sont pénalisées avec toutes les conséquences qui en découlent.
 - Lorsqu'une équipe est déclarée forfait général, ses joueurs ayant joué dans cette équipe gardent leur brûlage vis-à-vis des autres équipes de l'association.

CHAMPIONNAT MASCULIN « PROF EXPRESS »

Déroulement : PR, D1, D2, D3 et D4 : en 2 phases

- Mise à disposition des tables à 8 h.
- Début de la rencontre le dimanche à 8 h 30.

OBLIGATION :

Un club ayant une équipe en Pré-régionale et/ou au-dessus doit avoir obligatoirement une équipe en championnat jeunes, un cadre technique (minimum pilote ou jeune animateur fédéral).

Les clubs accédant à la R3 à la fin de la 1^{ère} phase doivent obligatoirement avoir :

1 équipe jeunes, si absence rétrogradation à la fin de la 2^e phase

ET 1 juge-arbitre, sinon amende de 200 €.

EQUIPES A 6 JOUEURS : PR, D1, D2 ET D3

Pour l'établissement des feuilles de rencontre, tenir compte du nombre de points indiqués sur la licence. Les deux joueurs avec le plus grand nombre de points doivent obligatoirement figurer dans le groupe A, le joueur ayant le plus petit nombre de points dans le groupe B.

Lorsqu'une équipe est incomplète, le groupe A doit toujours comporter 3 joueurs. En cas de non-respect de cette règle, la rencontre est perdue par pénalité. Le club aura une amende pour équipe incomplète.

EQUIPES A 3 JOUEURS : D4

La D4 pas de brûlage horizontal.

Le principe des montées/descentes sera établi après l'engagement des D4.

Possibilité d'engager d'autres équipes en 2^e phase en D.4 (date limite 18 décembre 2021).

REGLE DE QUALIFICATION DES JOUEURS – BRULAGE

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à six joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT MASCULIN

- Les féminines évoluant en championnat national ou régional féminin ne peuvent pas jouer dans le championnat masculin pour le compte de la même journée.
- Autorisation de faire jouer 2 féminines dans une équipe de 6 joueurs en championnat masculin.
- Autorisation de faire jouer 1 féminine dans une équipe à 3 joueurs.
- Pas de brûlage entre championnats féminin et masculin niveau départemental.

PARTICIPATION DES BENJAMINS

Les benjamins et benjamines peuvent participer aux Championnats Seniors masculins ou féminins.

CHAMPIONNAT FEMININ

Déroulement : PR et D1 : en 2 phases

- Mise à disposition des tables à 14 h.
- Début de la rencontre le samedi à 14 h 30.

3 joueuses dans les 2 divisions

- ☞ Autorisation d'avoir 2 mutées par équipe féminine mais pas d'accession à la division supérieure.
- ☞ Pas de brûlage entre championnats féminin et masculin niveau départemental.
- ☞ Pas de brûlage entre équipes de la division la plus basse.
- ☞ Les ententes entre clubs pour créer des équipes féminines sont autorisées à tous niveaux.
- ☞ Afin d'éviter les équipes incomplètes, un joueur masculin est autorisé à jouer en équipe féminine. Ce joueur devra obligatoirement avoir un classement inférieur à celui de la meilleure féminine de l'équipe (sauf si deux joueuses classées 500, auquel cas seul un joueur classé 500 sera autorisé à jouer). Aucune équipe incomplète ne pourra être composée d'une féminine et d'un masculin.
- ☞ Le joueur masculin n'est pas autorisé à faire le double.
- ☞ Les amendes pour équipe incomplète.

Possibilité d'engager d'autres équipes en 2^e phase dans la division la plus basse (date limite 18 décembre 2021).

CHAMPIONNAT JEUNES

Un seul championnat regroupant toutes les catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors) sur 3 niveaux D1, D2 et D3.

Déroulement :

1^{re} phase en poules de 6 équipes (composition des poules en fonction du classement final de la saison écoulée), ensuite nouvelle composition de poules.

2^e phase en poules de 8 équipes.

3 joueurs par équipe. Les équipes peuvent être mixtes.

- Mise à disposition des tables à 14 h.
- Début de la rencontre le samedi à 14 h 30.

Il n'y a pas de brûlage en championnat jeunes.

Attention aux amendes pour équipes incomplètes.

Possibilité d'engager d'autres équipes en 2^e phase dans la division la plus basse (date limite 18 décembre 2021).

« TROPHEE WACK SPORT »

Date limite des engagements : 8 octobre 2021

3 tableaux :

- Tableau A : Total des points des 3 joueurs < 4 000 points
- Tableau B : Total des points des 3 joueurs < 3 000 points
- Tableau C : Total des points des 3 joueurs < 2 000 points

VETERANS

Possibilité d'engager d'autres équipes en 2^e phase dans la division la plus basse (date limite 12 janvier 2022).

CRITERIUM FEDERAL

Joueur non excusé : Règlements Sportifs, application de l'article III.112, page 68.

N'hésitez pas à engager vos plus jeunes en Critérium Fédéral.

RENCONTRES LOISIRS

Date limite des engagements : 8 octobre 2021

👉 Ne pas saisir de résultat si le club est exempt.

RAPPEL DES REGLEMENTS FEDERAUX

Extrait des Règlements Sportifs :

Règles de brûlage à mi-saison, extraits des Règlements Sportifs :

Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,

- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule. »

Titre II – 112.2 - Non-participation à une rencontre de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée. »

Titre II - 117 - Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre, mais son équipe doit attendre trente minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui a avisé de son retard. L'équipe doit avoir avisé de son retard au plus tard trente minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre.

Le juge-arbitre inscrit cette demande au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre attestant que cette règle a bien été respectée.

Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Dès que la rencontre est commencée :

- un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie ;

- un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie, et présent à l'appel de son nom pour une partie suivante, doit être autorisé à disputer sa partie et le résultat de cette partie compte dans le résultat de la rencontre. »

Bonne saison sportive à tous !